

Observations des ONGD en amont du débat à la Chambre des Députés sur la politique de coopération internationale et de l'action humanitaire du Luxembourg

Points forts de la politique de coopération :

1% APD + additionnalité fonds climatiques et accueil des réfugié.e.s

*

Maintien du soutien des ONGD et de la société civile dans la région du Sahel après la non-prolongation de la coopération bilatérale

*

Maintien d'un budget conséquent pour le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement, et souplesse de la direction de la coopération lors des négociations autour d'une réforme de ce domaine

Interrogations des ONGD :

- Est-ce que le maintien du soutien des ONGD et de la société civile au **Sahel** continuera, et si oui : pour quelle durée et sur base de quelle stratégie ?
- Est-ce que de nouveaux **pays partenaires** ont été identifiés ? Quels sont les critères de sélection, et quel est leur ordre de priorité ? Quel poids est donné à la perspective de relations commerciales futures dans ce choix ? Comment les dimensions de protection et de promotion des droits humains sont-elles prises en compte dans ce contexte ? Est-ce qu'une évaluation et analyse y relative sont faites au préalable ? Si oui, est-ce que et comment les résultats de celles-ci deviendront-ils accessibles au public ? En vue de l'évidence que les partenariats internationaux ne peuvent être limités qu'aux pays exemplaires en droits humains, quels précautions, procédures et protocoles la coopération luxembourgeoise engage-t-elle afin de s'assurer que son activité ne renforce pas les problèmes existants ?
- Quel sera le statut futur de la **Palestine** dans la coopération internationale du Luxembourg ? Comment le Luxembourg va-t-il se positionner par rapport aux efforts de reconstruction de la Palestine qui devront avoir lieu suite à la guerre actuelle au Gaza ?
- Le Luxembourg est fier de ses activités dans le secteur du **Digital for Development (D4D)**, notamment dans le domaine du cyberspace et de l'observation spatiale. Est-ce qu'il est prévu de publier une stratégie D4D ? Est-ce qu'il est prévu d'élaborer une éthique du digital et de la technologie (par exemple concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle) dans les activités de la coopération internationale ?
- La quatrième **Conférence sur le financement du développement des Nations Unies** (30 juin et 1er juillet à Séville) (FfD4) est dédiée entre autres au rôle de la justice fiscale et de la justice en matière de dette pour le développement global. De nombreux pays du Sud global revendiquent une réforme des structures de financement existantes, et une plus grande implication dans les processus décisionnels. Quels seront les positions portées par le Luxembourg à la FfD4 ?

Revendications des ONGD :

- Assurer le **maintien de la hauteur et de la qualité de l'APD** au futur, notamment face à la nécessité de libérer des fonds en vue d'augmenter le budget de la défense, et en vue du retrait d'acteurs internationaux importants, tel les États-Unis, des domaines de la coopération et de l'humanitaire.
- Assurer un **encadrement réglementaire fort des acteurs privés** dans le contexte de la coopération internationale, surtout en matière de respect des droits humains et de priorisation de l'objectif de l'éradication de la pauvreté (exemple : loi forte sur un devoir de vigilance).
- Renforcer le respect du **droit humanitaire** et la protection du personnel humanitaire, ainsi que l'accès à l'aide humanitaire, qui sont de plus en plus ignorés (par exemples dans les conflits au Gaza et au Soudan).
- Renforcer la **community led climate adaptation** et le rôle des ONGD comme acteurs clés pour mettre en œuvre les objectifs du financement climatique international sur le terrain.

Politique de coopération de l'Union Européenne

La nouvelle commission européenne poursuit un changement radical de sa coopération internationale, tant au niveau des structures et objectifs, qu'au niveau du rôle de la société civile et du soutien accessible aux ONGD. Les ONGD demandent que le Luxembourg prenne des positions claires et fortes au niveau européen pour défendre une coopération internationale non-liée et dédiée à l'éradication de la pauvreté.

À travers des structures tel le **Global Gateway**, l'éradication de la pauvreté et le développement humain sont relégués au second rang dans les partenariats internationaux de l'UE par rapport aux objectifs de renforcer le commerce international et l'accès aux marchés et aux matières premières. Afin de mieux répondre aux missions commerciales de la stratégie portant le Global Gateway, les 100 délégations de la Direction Générale des partenariats internationaux (DG INTPA) existant aujourd'hui à travers le monde risquent d'être réduites au nombre de 18, ce qui aura un impact direct sur la capacité de l'UE d'agir sur le terrain dans le domaine de la coopération et de l'humanitaire. Cet impact risque d'être aggravé par une fusion des plus importants instruments de partenariat de l'UE (le NDICI, le Humanitarian Aid Instrument et le Instrument for Pre-Accession). Les structures prévues pour une participation de la société civile au Global Gateway, tel la Civil Society and Local Authorities Advisory Platform, sont limitées et ne permettent ni de participation dans les procédures décisionnelles, ni un réel monitoring et suivi des activités en cours. Les ONGD rappellent que l'humain doit être au centre de toute politique de coopération. Ils appellent à une implication réelle et conséquente des populations partenaires dans le développement et la mise en œuvre de la politique de coopération de l'UE, et avertissent des conséquences négatives de toute réduction des instruments et structures permettant cette implication.

Le **pacte sur la migration et l'asile** adopté en mai 2024 menace de lier la coopération internationale de l'UE à une coopération en termes de contrôle des flux migratoires, voire de rapatriement de réfugié.e.s. Ceci risque de faire de la coopération internationale de l'UE une aide liée et interactionnelle, alors que la coopération doit reposer sur l'intérêt des populations soutenues et les valeurs absolues de la solidarité internationale et d'une promotion inconditionnelle de l'éradication de la pauvreté.

Récemment, les conditions de soutien financier des acteurs de la **société civile en Europe** par l'UE ont été modifiées afin d'interdire certaines activités de plaidoyer et de travail de veille et de suivi politique. CONCORD, le réseau européen des ONGD, est une des organisations victimes de ces modifications. Comment le Luxembourg évalue-t-il ces changements, quel rôle a-t-il joué dans leur conception, et quel rôle entend-il prendre dans leur évolution ?